

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 112**2 février 2000****SOMMAIRE**

(Le) Coral S.A., Luxembourg	page 5349	Management, Gestion, Development MGD Holding S.A., Luxembourg	5351
Deco Studio, S.à r.l., Luxembourg	5330	Mascagni S.A., Luxembourg	5351
Domus S.A., Luxembourg	5330	MHZ Hachtel, G.m.b.H., Strassen	5349
D.T.L.C. S.A., Luxembourg	5331	Munnerefer Stuff, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	5352
Entreprise de Peinture Zorn, Luxembourg, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	5330	Nouvelle S.O.K.B. International S.A., Luxembourg	5352
ETT, Européenne Téléphonie Trading, S.à r.l., Luxembourg	5330	Nouvelles Initiatives S.A., Luxembourg	5352
European Shares Capital Holding S.A., Luxembg	5332	Siemens Building Technologies S.A., Bruxelles	5356, 5357
Fenah Holding S.A., Luxembourg	5332	Obliholding S.A., Luxembourg	5353
FIDCO, Fishing International Development Company S.A., Luxembourg	5331, 5332	Octavian, S.à r.l., Luxembourg	5353
Finagel S.A., Luxembourg	5334	Olympic Sports New Line S.A., Luxembourg	5352
Finam S.A., Luxembourg	5334	Paloma Invest S.A., Luxembourg	5351
FINETUPAR, Finance Etude Participations S.A., Luxembourg	5332, 5333	Parell S.A., Luxembourg	5353
Finiper Europe S.A., Luxembourg	5334	Polybeton Luxembourg, S.à r.l., Esch an der Alzette	5353
Finiper International S.A., Luxembourg	5335	Precious Stones Holding S.A., Luxembourg	5355
Fiterbo S.A., Luxembourg	5335	Prima Holding S.A., Luxembourg	5354
Flightbookers, S.à r.l., Luxembourg	5336	Quality Transports S.A., Luxembourg	5355
Fred Lindenstock, S.à r.l., Itzig	5348	Ramlux S.A., Luxembourg	5356
Gotland Marine S.A., Luxembourg	5337	Rasa S.A., Luxembourg	5359
Greythan Invest S.A., Untereisenbach	5335	R.d.S. Global, Sicav, Luxembourg	5357
GRI, Global Retail Investors S.C.A., Luxbg	5336, 5337	Renovo, S.à r.l., Luxembourg	5359
HBG, Haunstettner Beteiligung Gesellschaft S.A., Luxembourg	5337	Ressordi S.A., Luxembourg	5359, 5361
Hebe Holding S.A., Luxembourg	5338	Rimo S.A., Luxembourg	5363
Hemingway & Partners S.A., Luxembourg	5338, 5340	(La) Risette, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	5343
Holborn S.A.H., Mamer	5340	Ritchhold S.A., Luxembourg	5358, 5359
IEFAM Holding S.A., Luxembourg	5340	Royal Oak S.A., Luxembourg	5364
Ile de Lad Holdings, S.à r.l., Luxembourg	5340	SAP International S.A., Luxembourg	5361
Immobilière Weisen, S.à r.l., Bergem	5342	SBS Broadcasting S.A., Luxembourg	5355
Immo-Central, S.à r.l., Luxembourg	5340	Schlassgewan S.A., Luxembourg	5364
Imos S.A., Luxembourg	5341	(Louis) Scuri & Cie, S.à r.l., Contern	5364
Industrial and Shipping Investments Holding S.A., Luxembourg	5339	Secural S.A., Luxembourg	5367
Initiatives Immobilières S.A., Luxembourg	5341	SEDILUX (Luxembourg), Société d'Etudes, de Développement et de Réalisations de Projets Immobiliers, Industriels et Informatiques (Luxembourg) S.A., Luxembourg	5370, 5371
Intermodal Transport Europe, S.à r.l., Luxembg	5342	Serplus, S.à r.l., Dalheim	5368
International Financing Partners S.A., Luxembourg	5344	S.F.A. S.A.H., Luxembourg	5368
International Tobacco Investments S.A., Luxembg	5342	SGZ-Bank International S.A. Luxembourg, Luxembg	5369
Juch et Cie, S.à r.l., Luxembourg	5343	Simex Sport International S.A., Luxembourg	5364
Kadan S.A., Luxembourg	5345, 5346	Soar S.A.H., Luxembourg	5366
Keep Cool S.A., Bertrange	5344	Société Civile Fidupro S.C., Luxembourg	5369
Kovrolux, G.m.b.H., Mersch	5346	Société Générale Patrimoniale S.A., Luxembourg	5372
Krypton International S.A., Luxembourg	5347	Staminet, S.à r.l., Remich	5371
Länsförsäkringar Fund, Sicav, Luxembourg	5344	Startrek S.A.H., Mamer	5368
Latona Holding S.A., Luxembourg	5348	Stelco Immobilière S.A., Luxembourg	5371, 5372
Lauman Holding S.A.H., Luxembourg	5347	Suninvest Holding S.A., Luxembourg	5373
Lead Auto S.A., Luxembourg	5349	(The) Swatch Group Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	5375, 5376
Lexmond Investments S.A., Luxembourg	5345	Team Venture Capital Holding S.A., Luxembourg	5372
Logis Décor S.A., Foetz	5349	Teguisse S.A., Luxembourg	5375
LSF Trinite Lux, S.à r.l., Luxembourg	5350	T.E.K. International S.A., Betrange	5375
Lux-Tir, S.à r.l., Luxembourg	5351	Tempête S.A., Luxembourg	5373
Mak & Scher, S.à r.l., Luxembourg	5350	Toiture Da Silva et Rebelo, S.à r.l., Bissen	5373, 5374
		Urania Holding S.A., Luxembourg	5374

DECO STUDIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.
R. C. Luxembourg B 60.165.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales signé à Luxembourg en date du 1^{er} décembre 1999 que l'associé Candido Fernandes de Albuquerque, demeurant à L-5811 Fentange, 122, route de Bettembourg, a cédé les 20 parts sociales qu'il détenait dans la société DECO STUDIO, S.à r.l., à son co-associé, Monsieur Raoul Meyers, demeurant à L-8340 Olm, 36B, boulevard Robert Schuman.

En vertu de la cession de parts précitée, la répartition actuelle du capital social de la S.à r.l. DECO STUDIO se présente comme suit:

- Madame Pascale Junck 40 parts
- Monsieur Raoul Meyers 60 parts

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1999.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1999, vol. 531, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61251/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

DOMUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 21, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 21.263.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1999, vol. 531, fol. 28, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(61253/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

ENTREPRISE DE PEINTURE ZORN, LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 80, rue Jean-Pierre Bausch.
R. C. Luxembourg B 14.222.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Lucien-Jean-Mathias Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 1976, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 267 du 29 novembre 1976; acte modificatif reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 20 décembre 1989, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 30 du 29 janvier 1991.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

ENTREPRISE DE PEINTURE ZORN, LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

(61258/546/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

ETT, EUROPEENNE TELEPHONIE TRADING, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 67.900.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession sous seing privé que le capital social souscrit de la société d'un montant de 500.000,- LUF, représenté par cinq cents parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune, est actuellement détenu par la société TECHNOMEX TRADING LTD, Nicosia, succursale di Paradisio, établie à Via Geretta 6, CH-6900 Paradisio.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 95, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61262/793/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

D.T.L.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 56.228.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1999, vol. 531, fol. 83, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

*Pour la société
Signatures
Mandataires*

(61254/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

D.T.L.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 56.228.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1999, vol. 531, fol. 83, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

*Pour la société
Signatures
Mandataires*

(61255/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

D.T.L.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 56.228.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 1999

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998.
- L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et de Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.
- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1999.

*Pour la société
Signatures
Mandataires*

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1999, vol. 531, fol. 83, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61256/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

FIDCO, FISHING INTERNATIONAL DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 11.637.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau USD 44.433,20

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1999.

Signature.

(61265/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

FIDCO, FISHING INTERNATIONAL DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 11.637.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 1999 que Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales, demeurant à Luxembourg, et Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange, ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Paul Laplume et Monsieur Peter Steimle, démissionnaires.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61266/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

EUROPEAN SHARES CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 53.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 92, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(61261/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

FENAH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 15.246.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 93, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 9 décembre 1999, que:

- Mme M.P. van Waelem, Mme R. Bernard et M. B. Timmery ont été réélus administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1999/2000.

- S.R.E. REVISION SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, a été réélue commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1999/2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(61264/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

FINETUPAR, FINANCE ETUDE PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINETUPAR, FINANCE ETUDE PARTICIPATIONS, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Wurth, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 21 mai 1965, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 23 juillet 1965, numéro 81.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 26 juillet 1999 numéro 574.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant à Differdange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Roberta Masson, employée privée, demeurant à Peltre (F).

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Céline Bonvalet, D.E.A., demeurant à Thionville (F).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Modification de l'objet social.

L'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

2.- Modification subséquente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société.

L'article 4 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Déclaration

Les parties entendent donner effet à la présente résolution au 31 décembre 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-R. Bartolini, R. Masson, C. Bonalet, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 13 décembre 1999, vol. 412, fol. 13, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 décembre 1999.

E. Schroeder.

(61270/228/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

FINETUPAR, FINANCE ETUDE PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 1999.

E. Schroeder.

(61271/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

FINAGEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 28.619.

Les comptes annuels aux 31 mai 1999 et 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 septembre 1999

Conseil d'administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de tous les administrateurs venu à échéance pour la durée d'un an. Suite à cette décision le conseil d'administration en fonction pour l'exercice 1999/2000 se compose comme suit:

- Van Lancker Jean, président, administrateur de sociétés, Kinshasa (Zaïre);
- Mangel Fons, réviseur d'entreprises, L-9088 Ettelbruck (L);
- Boulanger Jacqueline, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles;
- Jungers Simone, administrateur de sociétés, demeurant à B-1170 Bruxelles.

Commissaire aux comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Maqua Dominique, comptable, demeurant à B-6767 Lamorteau (B), pour la durée d'un an.

AFFECTATION DU RESULTAT

Pour l'exercice se terminant au 31 mai 1999, la répartition du résultat de l'exercice sera comme suit:

- Allocation à la réserve légale	LUF 46.417
- Report à nouveau	LUF 881.920
	<u>LUF 928.337</u>

F. Mangel
Administrateur

(61267/750/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

FINAM S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 56.734.

DISSOLUTION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 décembre 1999 que:

- 1) Décharge a été accordée aux administrateurs, commissaire aux comptes, liquidateur et commissaire au contrôle de la liquidation.
- 2) La liquidation est clôturée.
- 3) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social.
- 4) Mandat a été donné à Monsieur Bernard Ewen de faire tous décomptes de frais.

Luxembourg, le 22 décembre 1999.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 96, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61268/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

FINIPER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 57.803.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 20 décembre 1999 à 9.00 heures

Résolutions

1. Monsieur Daniel Hussin, administrateur, sera remplacé par Monsieur Jean-Marie Bondioli, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.
 2. L'assemblée donne décharge à l'administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat.
- Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
N. Pollefort

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61272/096/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

FINIPER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 55.563.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 20 décembre 1999 à 10.00 heures

Résolutions

1. Monsieur Daniel Hussin, administrateur, sera remplacé par Monsieur Jean-Marie Bondioli, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.
2. L'assemblée donne décharge à l'administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
N. Pollefort

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61273/096/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

FITERBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.250.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires du 21 décembre 1999 que suite à la démission de Monsieur Maurice Lam et Monsieur Jean-Pierre Winandy, Monsieur Georges Deitz, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Benoît Schaus, réviseur d'entreprises, demeurant à Vielsalm (Belgique), ont été élus administrateurs à compter du 1^{er} octobre 1999. Ils termineront le mandat de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 93, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61274/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

GREYTHAN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Untereisenbach, maison 45.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GREYTHAN INVEST S.A., avec siège social à Luxembourg;

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 23 mai 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 19746.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Josiane Hammerel, employée privée, demeurant à Bettembourg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Yves Henriouille, demeurant à B-Alsemberg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Transfert du siège social de Luxembourg à Untereisenbach, maison numéro 45.
- 2) Modification afférente de l'article 3.
- 3) Nominations statutaires.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de Luxembourg à Untereisenbach, maison n° 45.

Deuxième résolution

Suite au prédit transfert de siège, l'article 3, premier alinéa est désormais à lire comme suit:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le siège est établi à Untereisenbach.»

Troisième et dernière résolution

L'assemblée générale décide de démettre l'actuel conseil d'administration de ses fonctions et de nommer comme nouveaux membres du conseil d'administration les personnes suivantes:

- Monsieur Yves Henriouille, administrateur de sociétés, demeurant à B-1652 Alseberg, Grootvelderf 5;
- Monsieur Yves De Pooter, administrateur de sociétés, demeurant à B-2000 Antwerpen, Frankrijklei 92;
- Monsieur François Dussart, administrateur de sociétés, demeurant à B-1620 Drogenbos, 16, rue Longue;

Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Yves Henriouille, qui peut par sa seule signature engager la société en toutes circonstances.

Est nommée commissaire aux comptes:

Madame Cathérine Vanderveken, demeurant à B-1070 Bruxelles, 7E, Parc Perterbos.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Henriouille, R. Gierenz, J. Hammerel, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 1999, vol. 845, fol. 83, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 16 décembre 1999.

C. Doerner.

(61280/209/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

FLIGHTBOOKERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.036.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 93, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1999.

DELOITTE & TOUCHE S.A.

Signature

(61275/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

FLIGHTBOOKERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.036.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 93, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1999.

DELOITTE & TOUCHE S.A.

Signature

(61276/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

GRI, GLOBAL RETAIL INVESTORS S.C.A., Société en commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 69.550.

Les comptes annuels au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 décembre 1999

L'assemblée décide le report à nouveau de l'intégralité de la perte de EUR 245.716,92 pour l'exercice se terminant le 30 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(61277/750/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

GRI, GLOBAL RETAIL INVESTORS S.C.A., Société en commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.550.

—
Extrait du procès-verbal du conseil de direction du 10 décembre 1999

Le conseil de direction décide de faire appel à 30% du capital social de la société, à savoir EUR 12.511.800,-, afin de porter l'entièreté du capital libéré à 80% du montant total souscrit.

Pour extrait sincère et conforme
F. Mangen

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61278/750/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

GOTLAND MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 54.100.

—
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 25 novembre 1999 à 9.00 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Alexander Helm de sa fonction d'administrateur de la société;
- de donner décharge à l'administrateur démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1999;
- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Jean-Pierre Higuët, Val Sainte Croix, n° 7, L-1371 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 9.30 heures.

Pour réquisition
Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61279/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

HBG, HAUNSTETTNER BETEILIGUNG GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2870 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.
R. C. Luxembourg B 48.267.

RECTIFICATIF

—
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 9 octobre 1998 à 10.00 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Jean-François Bouchoms de sa fonction d'administrateur de la société;
- d'acter la démission de Monsieur Clive Godfrey de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge à l'administrateur et au commissaire aux comptes démissionnaires de toute responsabilité résultant de l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1998;
- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Isabelle Delhers, employée privée, demeurant à L-1331 Luxembourg, 15, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui terminera le mandat de son prédécesseur;
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Madame Laurence Mathieu, employée privée, demeurant à F-57100 Thionville, 21, rue Jemmapes qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 10.30 heures.

Pour réquisition
Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61282/751/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

HEBE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.208.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 93, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 16 décembre 1999, que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(61283/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

HEMINGWAY & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 61.950.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de HEMINGWAY & PARTNERS S.A., R.C. Numéro B 61.950, ayant son siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 18 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 148 du 11 mars 1998.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte du notaire Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 335 du 12 mai 1998.

La séance est ouverte à seize heures quinze sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prosper, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux cents (200) actions d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cents millions de liras italiennes (ITL 200.000.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de liras italiennes en euros au cours de 1,- euro pour 1.936,27 ITL.

2. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de sept cent huit euros et soixante-deux cents (EUR 708,62) pour le porter de son montant actuel de cent trois mille deux cent quatre-vingt-onze euros et trente-huit cents (EUR 103.291,38), représenté par deux cents (200) actions sans valeur nominale, à cent quatre mille euros (EUR 104.000,-) sans émission d'actions nouvelles.

3. Fixation de la valeur nominale d'une (1) action à cinq cent vingt euros (EUR 520,-).

4. Fixation du capital autorisé.

5. Modification des pouvoirs du Conseil d'Administration.

6. Modification de la date de l'Assemblée Générale annuelle.

7. Modifications afférentes de l'article 3, alinéas 1^{er} et 2, de l'article 5, alinéa 2 et de l'article 11 des statuts.

8. Divers

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de changer la devise du capital social de liras italiennes en euros au cours de 1,- euro pour 1.936,27 ITL, de sorte que le capital social est fixé provisoirement à cent trois mille deux cent quatre-vingt-onze euros et trente-huit cents (EUR 103.291,38).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société de sept cent huit euros et soixante-deux cents (EUR 708,62) pour le porter de son montant actuel de cent trois mille deux cent quatre-vingt-onze euros et trente-huit cents (EUR 103.291,38), représenté par deux cents (200) actions sans valeur nominale, à cent quatre mille euros (EUR 104.000,-) sans émission d'actions nouvelles. Le montant de sept cent huit euros et soixante-deux cents (EUR 708,62) a été intégralement libéré en espèces par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer la valeur nominale des actions à cinq cent vingt euros (EUR 520,-) par action.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer le capital autorisé à deux millions six cent mille euros (EUR 2.600.000,-).

Cinquième résolution

Suite aux quatre résolutions qui précèdent, le premier alinéa et le deuxième alinéa de l'article 3 auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cent quatre mille euros (EUR 104.000,-), divisé en deux cents (200) actions d'une valeur nominale de cinq cent vingt euros (EUR 520,-) chacune.»

«**Art. 3. Alinéa 2.** Le capital autorisé est fixé à deux millions six cent mille euros (EUR 2.600.000,-).

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de limiter les pouvoirs du Conseil d'Administration et de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. Alinéa 2.** Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'Assemblée Générale des actionnaires:

- Céder des actions ou des parts détenues dans des sociétés tierces;
- Céder des immeubles;
- Mettre en gage ou dresser des hypothèques sur les parts détenues dans des sociétés tierces ou sur les immeubles;
- Donner des nantissements.»

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer la date de l'Assemblée Générale annuelle au 14 juin à 10.00 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 11 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11. Alinéa 1^{er}.** L'Assemblée Générale se réunit de plein droit le 14 juin à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à seize heures trente.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation du capital social est évalué à vingt-huit mille trois cent vingt (28.320,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1999.

A. Schwachtgen.

(61284/230/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

HEMINGWAY & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 61.950.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1371 du 6 décembre 1999 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

A. Schwachtgen.

(61285/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

INDUSTRIAL AND SHIPPING INVESTMENTS HOLDING S.A.,

Société Anonyme de droit luxembourgeois.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 60.678.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 97, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

INDUSTRIAL AND SHIPPING INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

(61293/096/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

IEFAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 70.560.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, réuni à Luxembourg le 14 décembre 1999, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:
Monsieur Paolo Morrassutti ayant remis sa démission le 15 juillet 1999, il a été décidé, eu égard à la vacance d'une place au sein du conseil d'administration, de coopter, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Olivier Dewalque, administrateur de société, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, comme nouvel administrateur. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 90, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61287/693/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

ILE DE LAD HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.642.

Les comptes annuels au 31 mai 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 1999, vol. 531, fol. 80, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1999.

A. Schwachtgen.

(61288/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

IMMO-CENTRAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 32, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 9.415.

Le bilan, arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 1999, vol. 167, fol. 17, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 21 décembre 1999.

(61289/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

HOLBORN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 25.237.

En l'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois novembre.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société HOLBORN S.A., une société anonyme holding, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 9 décembre 1986 par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Wiltz, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 57 du 9 mars 1987, acte modifié par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 6 octobre 1994, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 27 du 18 janvier 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur P.J.H. Hermse qui nomme Mademoiselle L. Fatone comme secrétaire. L'assemblée élit Monsieur R.A.A. Schaaphok comme scrutateur.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 1.000 (mille) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Modification du 2^{ème} paragraphe de l'article 1^{er} des statuts de la société afin de l'adapter à la résolution prise sur la base de l'agenda de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, étant le 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon à L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier le 2^{ème} paragraphe de l'article 1^{er} des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Siège social. Le siège social est établi à Mamer.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P.J.H. Hermse, L. Fatone, R.A.A. Schaaphok, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1999, vol. 120S, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1999.

J. Delvaux.

(61286/208/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

INITIATIVES IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 50.218.

—
DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 1999

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve à l'unanimité le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

2. L'assemblée donne à l'unanimité décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux administrateurs.

3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

4. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse suivante: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent (auprès de la société C.T.P.).

Luxembourg, le 22 décembre 1999.

T. Herkrath
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 98, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61294/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

IMOS, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 58.869.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 2 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 392 du 22 juillet 1997. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 522 du 24 septembre 1997, en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 263 du 15 avril 1999.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

IMOS S.A.
Signature

(61291/546/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

IMOS, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 58.869.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 29 octobre 1999 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de Messieurs Robert Roderich, Luciano Dal Zotto et Guy Schosseler, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2000.

L'assemblée a nommé en qualité de commissaire aux comptes, pour un terme d'une année, Monsieur Nico Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim, dont le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2000.

Pour extrait conforme
IMOS S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61292/546/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

IMMOBILIERE WEISEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bergem.
R. C. Luxembourg B 50.782.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 21 décembre 1999, vol. 175, fol. 87, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

(61290/000/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

INTERMODAL TRANSPORT EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 60.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 92, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(61295/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

INTERMODAL TRANSPORT EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 60.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 92, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(61296/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

INTERNATIONAL TOBACCO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.041.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée INTERNATIONAL TOBACCO INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la Section B et le numéro 49.041.

Ladite société a été constituée par acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 17 octobre 1994, publié au Mémorial C de 1995, page 1417.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Paul Rosen, employé privé, demeurant à Peppange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Elisa Amedeo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Gérard Birchen, employé privé, demeurant à Oberkorn.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de LUF 6.000.000,- (six millions de francs luxembourgeois), représenté par 6.000 (six mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois), entièrement libérées, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société,
2. Mise en liquidation,
3. Nomination d'un liquidateur,
4. Fixation de ses pouvoirs,
5. Divers.

III. Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur:

- La société COWLEY ENTERPRISES LTD, établie à Trident Chambers, Road Town, Tortola.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et d'apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué approximativement à LUF 26.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. P. Rosen, E. Amedeo, G. Birchen, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1999, vol. 121S, fol. 7, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1999.

J. Delvaux.

(61298/208/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

JUCH ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 11.975.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 21 décembre 1999, vol. 175, fol. 87, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

(61300/000/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

LA RISSETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondorf-les-Bains.

R. C. Luxembourg B 58.477.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 21 décembre 1999, vol. 175, fol. 87, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

(61308/000/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

INTERNATIONAL FINANCING PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.973.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1999

L'assemblée décide la conversion du capital social de LUF 15.000.000,- en EUR 371.840,29 sur base du taux de conversion EUR/LUF 40,3399 avec effet au 1^{er} janvier 1999.

Conformément à la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée décide d'augmenter le capital social de EUR 3.159,71 pour le porter à EUR 375.000,- par incorporation d'une partie du bénéfice reporté ainsi que de fixer la valeur nominale par action à EUR 25,-.

Enfin, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 375.000,- (trois cent soixante-quinze mille Euros), divisé en 15.000 (quinze mille) actions d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61297/750/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

KEEP COOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 239, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.118.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1999, vol. 531, fol. 28, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(61303/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

LÄNSFÖRSÄKRINGAR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.630.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable LÄNSFÖRSÄKRINGAR FUND, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 44.630, constituée suivant acte reçu en date du 26 juillet 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 443 du 25 septembre 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emile Kremer, employé privé, demeurant à Hagen.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Charles Meyer, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les cinq mille (5.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Présentation du rapport du commissaire de contrôle.

2.- Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

3.- Clôture de la liquidation.

4.- Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.

5.- Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation, aux administrateurs et au commissaire aux comptes de ladite société.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés à la SEB PRIVATE BANK S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, à la clôture des comptes de la sociétés et pour accomplir toutes autres mesures ou formalités que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Kremer, M. Kapp, C. Meyer, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1999, vol. 121S, fol. 22, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1999.

M. Thyes-Walch.

(61309/233/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

LEXMOND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 33.209.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 1999,
tenue à Luxembourg au siège de la société*

L'assemblée a décidé de nommer comme commissaire à la liquidation Maurizio Manfredi, Comptable, demeurant à L-7349 Heisdorf, 1, rue Baron de Reinach.

L'assemblée a décidé de fixer l'assemblée de clôture de la liquidation au 28 décembre 1999 avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de liquidation.
4. Indication de l'endroit où seront déposés et conservés pendant cinq ans les livres et documents sociaux.

Pour publication et réquisition
LEXMOND INVESTMENTS S.A.

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61316/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

KADAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 62.020.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 87, case 01, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Signature

Un mandataire

(61301/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

KADAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.020.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 11 mai 1998 à 11.00 heures*

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1997;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1997. L'exercice clôture avec une perte de LUF 590.965,-;
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
 - Report à nouveau de LUF 590.965,-;
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1997;
- de reconduire les administrateurs et le commissaire aux comptes dans leur mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les compte de l'année 1998.

Pour extrait conforme
Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61302/751/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

KOVROLUX, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7513 Mersch, 25, route d'Arlon.

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, am vierzehnten Dezember.
Vor Notar Edmond Schroeder, im Amtssitze zu Mersch.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Radoslav Milivojevic, Fabrication and Subcontracting Manager, wohnhaft in L-7513 Mersch, 25, route d'Arlon.
- 2.- Herr Andrzej Ostrowski, Privatbeamter, wohnhaft in L-3920 Mondercange, 18, rue d'Esch.

Welche Kompargenten erklären, auf Grund von Abtretungen von Gesellschaftsanteilen unter Privatschrift zum Nominalwert, alleinige Gesellschafter zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KOVROLUX, mit Sitz in Mersch, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 12. April 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 28. Juni 1999, Nummer 495.

Welche Kompargenten den amtierenden Notar ersuchten Folgendes zu beurkunden:

Auf Grund der Antheilsabtretung unter Privatschrift, sind die Gesellschaftsanteile nun gehalten wie folgt:

1.- Herr Radoslav Milivojevic, Fabrication and Subcontracting Manager, wohnhaft in L-7513 Mersch, 25, route d'Arlon	250 Anteile
2.- Herr Andrzej Ostrowski, Privatbeamter, wohnhaft in L-3920 Mondercange, 18, rue d'Esch	250 Anteile
Total	500 Anteile

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Mersch, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Milivojevic, A. Ostrowski, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 15 décembre 1999, vol. 412, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 24. Dezember 1999.

E. Schroeder.

(61304/228/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

KOVROLUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 25, route d'Arlon.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 1999.

E. Schroeder.

(61305/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

KRYPTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 48.402.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (268.507,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1999.

Signature.

(61306/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

KRYPTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 48.402.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 décembre 1999 que:

- Monsieur René Schmitter, Licencié en sciences commerciales, demeurant à Luxembourg, a été élu Administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 16 décembre 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61307/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

LAUMAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.807.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée LAUMAN HOLDING S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la Section B et le numéro 54.807.

Ladite société a été constituée par acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 380 du 8 août 1996.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} octobre 1997, publié au Mémorial C, numéro n° 678 du 3 décembre 1997, page 32.513.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Massimo Longoni, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Claudio Bacceli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée ne varietur par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nominations d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur:

- Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à LUF 23.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Stoffel, M. Longoni, C. Bacceli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1999, vol. 120S, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1999.

J. Delvaux.

(61312/208/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

LATONA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.614.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 93, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1999.

L'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 1999 a décidé à l'unanimité des voix la continuation de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(61310/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

LATONA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.614.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 93, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1999.

L'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 1999 a décidé à l'unanimité des voix la continuation de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(61311/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

FRED LINDENSTOCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Itzig.

R. C. Luxembourg B 58.979.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 21 décembre 1999, vol. 175, fol. 87, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

(61317/000/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

LE CORAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 15, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 51.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 92, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(61313/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

LEAD AUTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.906.

Le mandat de démission d'administrateur, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(61314/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

LEAD AUTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.906.

Le mandat de démission d'administrateur, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(61315/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

LOGIS DECOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L3898 Foetz, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 19.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 92, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(61318/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

MHZ HACHTEL, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.
H. R. Luxembourg B 38.944.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den fünfundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Marthe Thyès-Walch, Notar im Amtswohnsitz zu Luxembourg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MHZ HACHTEL, mit Sitz zu L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxembourg, Sektion B unter Nummer 38.944, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 6. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 209 vom 19. Mai 1992, und zwar:

1.- Die MHZ HACHTEL, G.m.b.H. & CO, mit Sitz zu D-70771 Leinfelden-Echterdingen/Musberg (Deutschland), Sindelfinger Strasse 21,

hier vertreten durch Herrn Harald Heinze, Geschäftsführer, wohnhaft zu Mühlacker (Deutschland),

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt zu Leinfelden-Echterdingen (Deutschland), am 1. Oktober 1999.

2.- Die HACHTEL BETEILIGUNGS, G.m.b.H., mit Sitz zu D-70771 Leinfelden-Echterdingen/Musberg (Deutschland), Sindelfinger Strasse 21,

hier vertreten durch Herrn Harald Heinze, vorgeannt,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt zu Leinfelden-Echterdingen (Deutschland), am 1. Oktober 1999.

Vorerwähnte Vollmachten, nachdem sie von dem Komparent und dem instrumentierenden Notar ne varietur gezeichnet wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparent, handelnd in den vorgenannten Eigenschaften, den instrumentierenden Notar ersuchte folgende gemäss übereinstimmender Tagesordnung einstimmig gefassten Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um fünf Millionen Luxemburger Franken (LUF 5.000.000,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von zehn Millionen Luxemburger Franken (LUF 10.000.000,-) auf fünfzehn

Millionen Luxemburger Franken (LUF 15.000.000,-) zu bringen, durch die Ausgabe von fünfhundert (500) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je zehntausend Luxemburger Franken (LUF 10.000,-) ausgestattet mit den gleichen Rechten und Vorteilen, wie die bereits bestehenden Anteile.

Die fünfhundert (500) neuen Anteile wurden gezeichnet durch die früheren Anteilhaber, proportional zu ihrer Beteiligung am Stammkapital, machend für die MHZ HACHTEL, G.m.b.H. & CO, vorbezeichnet, vierhundert (400) neue Anteile und für die HACHTEL BETEILIGUNGS, G.m.b.H., vorbezeichnet, einhundert (100) neue Anteile.

Die Kapitalerhöhung von fünf Millionen Luxemburger Franken (LUF 5.000.000,-) wurde durch die Zeichner voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von fünf Millionen Luxemburger Franken (LUF 5.000.000,-) nunmehr der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem instrumentierenden Notar der Nachweis erbracht worden ist, der dies hiermit bestätigt.

Zweiter Beschluss

Auf Grund der vorhergehenden Beschlusses wird Artikel sechs (6) der Satzung der Gesellschaft abgeändert wie folgt:

«**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt LUF 15.000.000,- (fünfzehn Millionen Luxemburger Franken), eingeteilt in 1.500 (eintausendfünfhundert) Anteile, zu je LUF 10.000,- (zehntausend Luxemburger Franken).

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:

1. MHZ HACHTEL, G.m.b.H. & CO, vorbezeichnet, eintausendzweihundert Anteile	1.200
2. HACHTEL BETEILIGUNGS, G.m.b.H., vorbezeichnet, dreihundert Anteile	300
Total: eintausendfünfhundert Anteile	1.500»

Kosten

Die Kosten dieser Kapitalerhöhung werden abgeschätzt auf ungefähr fünfundachtzigtausend Franken (LUF 85.000,-). Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an dem Komparent, hat derselbe mit Uns Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Heinze, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1999, vol. 121S, fol. 9, case 2. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Dezember 1999.

M. Thyès-Walch.

(61324/000/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

LSF TRINITE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 66.834.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 27 novembre 1999, qu'avec effet au 27 novembre 1999, MADISON BETH LIMITED a cédé sept cent cinquante (750) parts sociales de la société LSF TRINITE LUX, S.à r.l. à la société MARCH CAPITAL N.Z. LIMITED, avec siège social à Level 14, III The Terrace, BO Box 10606, Wellington, Nouvelle Zélande.

A la suite de cette cession, la répartition des parts se présente comme suit:

LSOF FRANCE II L.P.	9.250 parts sociales
MARCH CAPITAL N.Z. LIMITED	750 parts sociales
Total:	1.000 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 88, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61319/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

MAK & SCHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 44, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 58.446.

Il résulte d'une décision prise unanimement par les associés que Monsieur Khan Sher, domicilié à 5, rue de Leudelage, L-8079 Bertrange a été nommé Directeur Commercial avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour réquisition et publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 8 décembre 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1999, vol. 531, fol. 53, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61321/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

LUX-TIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 92, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(61320/761/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

MANAGEMENT, GESTION, DEVELOPMENT MGD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 20.134.

Les bilans au 31 décembre 1998/1997/1996/1995/1994/1993/1992, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 96, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour la société

Signature

(61322/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

MASCAGNI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.218.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1999

L'assemblée décide la conversion du capital social de LUF 3.120.000 en EUR 77.342,78 sur base du taux de conversion EUR/LUF de 40,3399 avec effet au 1^{er} janvier 1999.

Conformément à la loi du 10 décembre 1998 l'assemblée décide d'augmenter le capital social de EUR 657,22 pour le porter à EUR 78.000 par incorporation d'une partie du bénéfice reporté.

Enfin, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 78.000,- (septante-huit mille euros) représenté par 1.200 (mille deux cents) actions de EUR 65,- (soixante-cinq euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61323/750/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

PALOMA INVEST S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 46.198.

DISSOLUTION

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 1999,
tenue au siège de la société*

L'assemblée a approuvé le rapport de Maurizio Manfredi, commissaire à la liquidation ainsi que les comptes de liquidation.

L'assemblée a donné décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

L'assemblée a prononcée la clôture de la liquidation et a constaté que la Société Anonyme PALOMA INVEST S.A. a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq années à partir d'aujourd'hui à son ancien siège social, à savoir le 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour publication et réquisition

PALOMA INVEST S.A.

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61334/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

MUNNEREFER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondorf-les-Bains.
R. C. Luxembourg B 52.310.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 21 décembre 1999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.
(61325/000/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

NOUVELLES INITIATIVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 51.604.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 1999

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve à l'unanimité le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.
2. L'assemblée donne à l'unanimité décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux administrateurs.
3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
4. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent (auprès de la société C.T.P.).

Luxembourg, le 22 décembre 1999.

T. Herkrath
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 98, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61326/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

NOUVELLE S.O.K.B. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 51.728.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 1999

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve à l'unanimité le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.
2. L'assemblée donne à l'unanimité décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux administrateurs.
3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
4. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent (auprès de la société C.T.P.).

Luxembourg, le 22 décembre 1999.

T. Herkrath
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 98, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61327/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

OLYMPIC SPORTS NEW LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.364.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre recommandée du 17 décembre 1999 adressée à la Société Anonyme OLYMPIC SPORTS NEW LINE S.A., établie à L-1611 Luxembourg, 11, rue de la Gare, que Monsieur Guy Siebenaler, employé privé, demeurant à L-8039 Strassen, 17, rue des Jardins, a démissionné, avec effet au 29 février 2000, de sa fonction de gérant technique de la société OLYMPIC SPORTS NEW LINE S.A., préqualifiée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1999.

Signature

Le mandataire du gérant technique

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1999, vol. 531, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61333/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

OBLIHOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 32.875.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 1999

Les mandats des administrateurs et celui du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour la durée d'un an.
Luxembourg, le 22 octobre 1999. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1999, vol. 530, fol. 9, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61331/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

OCTAVIAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 72.551.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales daté du 30 novembre 1999 et dûment accepté par la société OCTAVIAN, S.à r.l. que CORSO MARCONI IMMOBILIARE 2 LIMITED LIABILITY COMPANY, une société constituée conformément aux droits de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, a acquis une part dans la société OCTAVIAN, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1999.

*Pour la société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 98, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61332/260/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

PARELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 57.818.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 20 décembre 1999 à 11.00 heures**Résolutions*

1. Monsieur Daniel Hussin, Administrateur, sera remplacé par Monsieur Jean-Marie Bondioli, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

2. L'Assemblée donne décharge à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

*Pour extrait conforme
N. Pollefort
Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61335/046/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

POLYBETON LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4031 Esch an der Alzette, 34, rue Zénon Bernard.

H. R. Luxemburg B 59.263.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den vierzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche Moutrier, mit Amtswohnsitz in Esch an der Alzette.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts DFT INDUSTRIEBODEN, G.m.b.H., mit Sitz in Bremen, eingetragen beim Amtsgericht Bremen unter Nummer HRB 3.298,

hier vertreten durch Herrn Frank Bartmann, Industriekaufman, wohnhaft in D-49328 Melle, Bruchmühlenerstrasse 2, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer, sowie als Spezialbevollmächtigter seines Mitgeschäftsführers Herrn Michael Bischoff, Bauingenieur, wohnhaft in D-45130 Essen, 60, Rosastrasse, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, nach ne varietur-Paraphierung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersuchte, seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

Die DFT INDUSTRIEBODEN, G.m.b.H. ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung POLYBETON LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde von Notar Camille Hellinckx, mit damaligem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 26. Mai 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 452 vom 20. August 1997, eingetragen im Firmenregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Nummer B 59.263,

die Satzung wurde abgeändert durch Urkunde von Notar Jean Joseph Wagner, mit Amtswohnsitz in Sanem, vom 29. Januar 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 368 vom 20. Mai 1998.

Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 500.000,-) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je tausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-) und ist voll und in bar eingezahlt.

Sodann ersuchte der Komparent den amtierenden Notar folgende gemäss übereinstimmender Tagesordnung einstimmig gefassten Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird von L-5671 Altwies, 12, Grand-rue nach L-4031 Esch an der Alzette, 34, rue Zénon Bernard verlegt.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den vorhergehenden Beschluss erhält der erste Satz von Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut:

«**Art. 4. Erster Satz.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Esch-sur-Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Bartmann, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 1999, vol. 856, fol. 1, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Esch an der Alzette, den 20. Dezember 1999.

B. Moutrier.

(61336/272/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

PRIMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 1.584.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PRIMA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 1.584, constituée suivant acte reçu en date du 18 avril 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 142 du 5 juillet 1978.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant à Bissen.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Stanko, employé privé, demeurant à Trèves (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Feider, employé privé, demeurant à Bofferdange.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussignée. Ladite liste de présence, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les vingt-cinq mille (25.000) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à GBP 250.000,- (deux cent cinquante mille livres sterling) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société.

2.- Décision de procéder à la liquidation de la société.

3.- Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de prononcer la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateur:

La société anonyme FIN-CONTROLE S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, le tout dans les limites déterminées par les articles 141 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-P. Reiland, P. Stanko, M. Feider, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1999, vol. 121S, fol. 22, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1999.

M. Thyès-Walch.

(61339/233/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

PRECIOUS STONES HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 23.788.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1999.

Signature.

(61337/802/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

PRECIOUS STONES HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 23.788.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1999.

Signature.

(61338/802/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

QUALITY TRANSPORTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 60.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 92, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(61340/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 31.996.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société SBS BROADCASTING S.A., tenue au siège social de la société en date du 9 décembre 1999 que:

* il est donné décharge de leur mandat aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'année sociale 1998.

* le nombre des administrateurs est fixé à douze.

* sont nommés administrateurs de la société pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 1999:

- M. Harry E. Sloan, administrateur de société, demeurant à 53 Drayton Gardens, Londres (Royaume-Uni), Président du Conseil d'Administration;

- M. Howard A. Knight, Président de société, demeurant à 56 Stanhope Gardens, 12A, Londres SW3 2ND (Royaume-Uni), vice-président du conseil d'administration;

- M. Michael Finkelstein, administrateur de société, demeurant à 373 Stamford Avenue, CT 06902, (U.S.A.), vice-président du conseil d'administration;

- M. Martin Lindskog, Président de société, demeurant à Bromma Kyrkvag 438, 161 52 Bromma (Suède);
- M. Jörgen Nilsson, administrateur de société, demeurant à B.P. 30, S - 266 07 Hjärnarp (Suède);
- M. Jesper Smith, Président de société, demeurant à Hambros Alle 32, DK - 2900 Hellerup (Danemark);
- M. Anthony Ghee, avocat, demeurant à 15 Gerrard Road, Barnes SW13 9HP (Royaume-Uni);
- M. Kjell Aamot, Chief Executive Officer, demeurant à Ares Vei 30, 1413 Taarnaasen (Norvège);
- M. Adrianus J. Swartjes, administrateur-délégué, demeurant à Margrietstraat 7, 3648 BC Wilnis (Pays-Bas);
- M. Herbert G. Kloiber, administrateur de société, demeurant à Arn Brunn 4, A-5330 Fuschl am See (Autriche);
- M. James McNamara, administrateur de société, demeurant à 265 North Layton Drive, Los Angeles, CA 90049, (U.S.A);
- M. Mark L. Schneider, Chief Executive Officer, United Pan-Europe Communications, 12 Stanhope Gate, London W1Y 5LB (England).

* est nommée commissaire aux comptes de la société pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 1999:

COMPAGNIE DE REVISION, société anonyme, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359, Luxembourg-Kirchberg.

* est nommée réviseur indépendant des comptes consolidés de la société pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 1999:

ERNST & YOUNG, société anonyme, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359, Luxembourg-Kirchberg.

Luxembourg, le 20 décembre 1999.

Pour SBS BROADCASTING S.A.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61352/250/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

RAMLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.438.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1999

L'assemblée décide la conversion du capital social de LUF 1.250.000 en EUR 30.987,50 ainsi que la conversion de la valeur nominale par action de LUF 1.000 en EUR 24,79 sur base du taux de conversion EUR/LUF de 40,3399 avec effet au 1^{er} janvier 1999.

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 30.987,50 (trente mille neuf cent quatre-vingt-sept virgule cinquante euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de EUR 24,79,- (vingt quatre virgule septante-neuf euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61341/750/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

N.V. SIEMENS BUILDING TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme, (anc. N.V. CERBERUS S.A.).

Siège social: B-1070 Bruxelles Anderlecht, Paepsem Business Park, Boulevard Paepsem 18 G.

R. C. Bruxelles 441.569.

Succursale: Luxembourg

R. C. Luxembourg B 30.965.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 27 octobre 1999 que sont nommés comme gérants de la succursale:

- Monsieur Gaston Sadler, responsable pour la gestion journalière de la Cerberus Division à Luxembourg et M. Eric Ghekière responsable pour la gestion journalière de la Landis & Staefa Division à Luxembourg également.

Messieurs Roger Dejaeghere, Luc D'Hoine, Patrick De Bouver, Frank Breugelmans et Georges Lespinoy restent gérants et responsables pour la Cerberus Division à Luxembourg et Monsieur René Jungbluth reste gérant et responsable pour la Landis & Staefa Division à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 décembre 1999.

Pour N.V. SIEMENS BUILDING TECHNOLOGIES S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61328/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

**N.V. SIEMENS BUILDING TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme,
(anc. N.V. CERBERUS S.A.).**

Siège social: B-1070 Bruxelles Anderlecht, Paepsem Business Park, Boulevard Paepsem 18 G.
R. C. Bruxelles 441.569.
Succursale: Luxembourg
R. C. Luxembourg B 30.965.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 24 mars 1999 que sont nommés comme administrateurs-délégués pour une durée de un an, se terminant lors de l'assemblée générale de 2000:

Messieurs Roger Dejaeghere, administrateur, demeurant à B-1703 Schepdaal, Zonstraat 7 et Eric Ghekiere, administrateur, demeurant à B-9730 Nazareth, Ten Eedestraat 48.

Luxembourg, le 22 décembre 1999.

Pour N.V. SIEMENS BUILDING TECHNOLOGIES S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61329/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

**N.V. SIEMENS BUILDING TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme,
(anc. N.V. CERBERUS S.A.).**

Siège social: B-1070 Bruxelles Anderlecht, Paepsem Business Park, Boulevard Paepsem 18 G.
R. C. Bruxelles 441.569.
Succursale: Luxembourg
R. C. Luxembourg B 30.965.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 24 mars 1999 que la société N.V. SIEMENS BUILDING TECHNOLOGIES S.A. ayant son siège social à B-1070 Bruxelles Anderlecht, Paepsem Business Park, Boulevard Paepsem 18 G a:

- accepté la démission de Monsieur Karl Bollmann en tant qu'administrateur;

- nommé comme nouveaux administrateurs Messieurs Eric Ghekiere, demeurant à B-9730 Nazareth, Ten Eedestraat 48, Roger van Steenberghe, demeurant à B-1500 Halle, Van den Eeckhoudtstraat 13 et Pierre Biren, demeurant à L-5351 Oetrange, 11, am Huesensprenger.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de 2000.

Les autres membres du Conseil d'Administration restent en poste.

Luxembourg, le 22 décembre 1999.

Pour N.V. SIEMENS BUILDING TECHNOLOGIES S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61330/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

R.d.S. GLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.791.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre novembre.

Au siège de la société désignée;

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée R.d.S. GLOBAL, SICAV dont le siège social est situé à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 44.791.

Laquelle société a été constituée aux termes d'un acte reçu par-devant Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 juillet 1993, publié au Mémorial C, numéro 444 du 27 septembre 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claudio Baccei, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Huet Catherine, employée privée, demeurant à Wolkrange.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Catrysse Jean-Louis, employé privé, demeurant à Arlon.

Monsieur le Président requiert le notaire d'acter ce qui suit:

1. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société,
2. Nomination du liquidateur,
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur,
4. Divers.

2. Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément aux dispositions légales par des annonces insérées dans:

- le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des 22 octobre et 8 novembre 1999,
- le Luxemburger Wort des 22 octobre et 8 novembre 1999,
- le journal des 22 octobre et 9 novembre 1999,
- le Il Sole 24 Ore du 22 octobre 1999,
- le Milano Finanza du 22 octobre 1999,

3. Que les actionnaires nominatifs ont été convoqués à assister à la présente assemblée par lettre envoyée en date du 2 octobre 1999.

4. Que les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par eux ont été portés sur une liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement. Sont restées annexées à l'acte du 19 octobre 1999, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

5. Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire soussigné en date du 19 octobre 1999 n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.

6. Qu'il apparaît de la liste de présence que pour chaque compartiment les actions en circulation présentes ou dûment représentées à la présente assemblée par rapport aux actions en circulation sont les suivantes:

- 76.681 actions sur 132.203,498 en circulation du compartiment R.d.S. GLOBAL - International Bond «B»;
- 0 action sur 7.228,278 en circulation du compartiment R.d.S. GLOBAL - International Equity «B»;
- 1.919 actions sur 24.931,79 en circulation du compartiment R.d.S. GLOBAL - Pacific Basin «B» et 0 action sur 2.317 en circulation du compartiment R.d.S. GLOBAL - Pacific Basin «A».

7. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes

Première résolution

L'Assemblée générale décide de dissoudre la Sicav et de procéder à sa liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de confier le mandat de liquidateur à la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, représentée par M. Germain Birgen.

Troisième résolution

En référence à l'article 144 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, tous les pouvoirs sont conférés au liquidateur pour représenter la société dans les opérations de liquidation, pour réaliser les actifs, apurer les dettes et distribuer le solde de liquidation de la société aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétations données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Bacceci, C. Huet, J.L. Catrysse, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1999, vol. 120S, fol. 94, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1999.

J. Delvaux.

(61343/208/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

RITCHHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 34.831.

Le bilan rectifié au 30 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 98, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C. Speecke

Administrateur

(61348/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

RITCHHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 34.831.

Le bilan rectifié au 30 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 98, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C. Speecke
Administrateur

(61349/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

RASA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 29.047.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1999, vol. 531, fol. 62, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Signature.

(61342/268/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

RENOVO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 15.181.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 21 décembre 1999, vol. 175, fol. 87, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

(61344/000/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

RESSORDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.367.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de RESSORDI S.A., R. C. B Numéro 57.367, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le dix-neuf décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 131 du 18 mars 1997.

La séance est ouverte à dix-sept heures quinze sous la présidence de Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune représentant l'intégralité du capital social de soixante millions (60.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et conversion de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF pour fixer ledit capital social provisoirement à 1.487.361,15 euros, divisé en 6.000 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Création de deux catégories d'actions «A» et «B» et affectation des 6.000 actions actuellement émises à la catégorie «A».

3. Augmentation du capital social à concurrence de 111.416.336,56 euros pour le porter de son montant de 1.487.361,15 euros à 112.903.697,71 euros par la création et l'émission de 40.276 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, soit 35.276 actions de catégorie «A» et 5.000 actions de catégorie «B».

4. Souscription des 40.276 actions nouvelles par la S.à r.l. UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES et libération par un apport en nature.
5. Fixation d'un nouveau capital autorisé à 300.000.000,- euros.
6. Modification subséquente de l'article 3, alinéas 1^{er} et 2 et introduction d'un nouvel alinéa 2 à l'article 12 des statuts.
7. Changement de la fin de l'exercice social du 31.12. au 30.12 de chaque année.
8. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est convertie de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 francs luxembourgeois, de sorte que ledit capital social est fixé provisoirement à 1.487.361,15 euros, divisé en 6.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Il est créé deux catégories d'actions «A» et «B». Les actions de catégorie «A» seront des actions ordinaires avec droit de vote, alors que les actions de catégorie «B» seront des actions privilégiées sans droit de vote. Les six mille (6.000) actions actuellement émises sont attribuées à la catégorie «A».

Troisième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de 111.416.336,56 euros pour le porter de son montant de 1.487.361,15 euros à 112.903.697,71 euros par la création et l'émission de 40.276 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, soit 35.276 actions de catégorie «A» et 5.000 actions de catégorie «B».

Les 40.276 nouvelles actions ont été intégralement souscrites par UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., une société avec siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Carl Speecke, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La souscription des 40.276 actions nouvelles a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs et toutes ces actions nouvelles ont été entièrement libérées moyennant un apport en nature consistant en 3.806.250 actions sans désignation de valeur nominale et représentant 75% du capital social de la société de droit belge KRAENKINDERS N.V., ayant son siège social à Anvers, 38, rue de Waeghemakere.

En conformité avec les prescriptions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur l'apport en nature ci-dessus décrit a été dressé en date du 29 novembre 1999 par ERNST & YOUNG S.A., réviseurs d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins aux 40.276 actions de EUR 2.766,32 à émettre en contrepartie.»

Quatrième résolution

Le capital autorisé est fixé à 300.000.000,- d'euros.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 3, alinéas 1^{er} et 2 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cent douze millions neuf cent trois mille six cent quatre-vingt-dix-sept virgule soixante et onze (112.903.697,71) euros (EUR), représenté par quarante-six mille deux cent soixante-seize (46.276) actions sans désignation de valeur nominale, divisées en quarante et un mille deux cent soixante-seize (41.276) actions de catégorie «A» avec droit de vote et cinq mille (5.000) actions privilégiées de catégorie «B» sans droit de vote.»

«**Art. 3. Alinéa 2.** Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-sept millions quatre-vingt-seize mille trois cent deux virgule vingt-neuf (187.096.302,29) euros (EUR), pour le porter de son montant actuel de cent douze millions neuf cent trois mille six cent quatre-vingt-dix-sept virgule soixante et onze (112.903.697,71) euros (EUR) à trois cent millions (300.000.000,-) d'euros (EUR).»

Sixième résolution

Il est décidé d'introduire un nouvel alinéa 2 à l'article 12 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

«**Art. 12. Alinéa 2.** Les actions privilégiées de catégorie «B» sans droit de vote se verront attribuer un dividende de 95% du bénéfice, à l'exclusion de tout autre dividende.»

Septième résolution

La fin de l'année sociale est changée du 31 décembre au 30 décembre, de sorte que l'année sociale commencée le 1^{er} janvier 1999 se terminera le 30 décembre 1999.

En conséquence l'article 13 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'année sociale de la société commence le trente et un décembre de chaque année et finit le trente décembre de l'année suivante.».

Evaluation

Pour tous besoins la présente augmentation de capital est évaluée à quatre milliards quatre cent quatre-vingt-quatorze millions cinq cent vingt-trois mille huit cent soixante-quinze (4.494.523.875,-) francs luxembourgeois.

Droit d'apport

Etant donné que l'apport en nature consiste en 75% pour cent du capital social de la société KRAENKINDERS N.V., constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'enregistrement dans ce cas.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-sept heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Speecke, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1999, vol. 3CS, fol. 94, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1999.

A. Schwachtgen.

(61345/230/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

RESSORDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 57.367.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1354 du 2 décembre 1999 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

A. Schwachtgen.

(61346/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

**SAP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. SALVAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 31.029.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre (24) novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée SALVAS INTERNATIONAL S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la Section B et le numéro 31.029,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Marc Elter en date du 4 juillet 1989, publié au Mémorial C, numéro 355 du 1^{er} décembre 1989,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire Jacqueline Hansen-Peffer, en remplacement de son confrère empêché Maître Marc Elter, le 6 novembre 1995, publié au Mémorial C, N° 30 du 17 janvier 1996,

Ladite société a un capital social actuel de LUF 138.000.000,- (cent trente-huit millions de francs luxembourgeois) représenté par 138.000 (cent trente-huit mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claudio Bacceli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Pietro Feller, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les cent trente-huit mille (138.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1.- Changement de la clôture de l'exercice social pour la porter au 30 juin au lieu du 31 décembre de chaque année et modification conséquente de l'article 14 des statuts (version française et anglaise) pour lui donner la teneur suivante:

Art. 14. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of July of each year and shall terminate on the 30th of June of the next year.

2.- Modification de l'article 13 des statuts (version française et anglaise), pour lui donner la teneur suivante:

Art. 13. L'assemblée générale se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier lundi du mois de novembre à midi (12.00) heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 13. The annual general meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices, on the last Monday of November at 12.00 o'clock in the morning.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

3.- Dispositions transitoires

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le premier janvier 1999, se terminera le 30 juin 1999, et conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 juin 1999, se tiendra le dernier lundi du mois de novembre 1999 à midi (12.00) heures.

4.- Suppression du capital autorisé de la société, suppression de la valeur des actions représentatives du capital et conversion de la devise de référence du capital social de la Société, actuellement le franc luxembourgeois, en Euro avec effet au 1^{er} juillet 1999, remplacement des références au franc luxembourgeois par une référence à l'Euro et adaptation des statuts en conséquence.

5.- Modification de la dénomination de SALVAS INTERNATIONAL S.A. en SAP INTERNATIONAL S.A.

6.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

7.- Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 juin au lieu du 31 décembre de chaque année et décide de modifier l'article 14 des statuts (version française et anglaise), pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 14. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of July of each year and shall terminate on the 30th of June of the next year.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide modifier l'article 13 des statuts (version française et anglaise), pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 13. L'assemblée générale se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier lundi du mois de novembre à midi (12.00) heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 13. The annual general meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices, on the last Monday of November at 12.00 o'clock in the morning.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le premier janvier 1999, se terminera le 30 juin 1999, et conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 juin 1999, se tiendra le dernier lundi du mois de novembre 1999 à midi (12.00) heures.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer purement et simplement le capital autorisé de la société, décide de supprimer la valeur nominale des 138.000 actions représentatives du capital social, et décide, avec effet au 1^{er} juillet 1999, de convertir en Euro le capital social de cent trente-huit millions de francs luxembourgeois (LUF 138.000.000,-), au cours de change entre le Franc Luxembourgeois et l'Euro, tel que fixé par les autorités à la date du 31 décembre 1998, savoir: 40,3399.

Suite à cette conversion, le capital social souscrit de la société sera, avec effet au 1^{er} juillet 1999, de EUR 3.420.930,64, représenté par 138.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article 5 des statuts (version française et anglaise) pour lui donner la teneur suivante

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 3.420.930,64 (trois millions quatre cent vingt mille neuf cent trente Euros virgule soixante-quatre), représenté par 138.000 (cent trente-huit mille) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 3,420,930.64 (three million four hundred and twenty thousand nine hundred and thirty point sixty-four Euro) represented by 138,000 (one hundred and thirty-eight thousand) shares without nominal value, each carrying one voting right in the general meeting.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la dénomination de la société de SALVAS INTERNATIONAL S.A. en SAP INTERNATIONAL S.A.

Septième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 1^{er} (version française et anglaise) des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de SAP INTERNATIONAL S.A.

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the denomination of SAP INTERNATIONAL S.A.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Stoffel, C. Bacceli, P. Feller, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1999, vol. 120S, fol. 94, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1999.

J. Delvaux.

(61351/208/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

RIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 51.260.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 novembre 1999, enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 1999, vol. 508, fol. 4, case 6.

I. - Que la Société Anonyme RIMO S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C. Luxembourg section B numéro 51.260, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 419 du 31 août 1995.

II. - Que suite de la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III. - Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 décembre 1999.

J. Seckler
Notaire

(61347/231/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

ROYAL OAK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 28.047.

Les comptes annuels aux 30 juin 1999 et 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 octobre 1999

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 1999/2000 est composé comme suit:
- Francken Marc, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-Rumst, Président,
- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-Ettelbruck, Administrateur-Délégué,
- De Vicq de Cumplich Philippe, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-Herent,
- Muller Edmond, Industriel, demeurant à L-Kleinbettingen.

Commissaire aux Comptes

Le Commissaire aux Comptes en fonction pendant l'exercice 1999/2000 est la société REVILUX S.A., avec siège social à Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité du bénéfice de LUF 159.941.784 pour l'exercice se terminant au 30 juin 1999.

F. Mangen
Administrateur

(61350/750/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

SCHLASSGEWAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2716 Luxembourg, 8, rue Batty Weber.
R. C. Luxembourg B 40.292.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1999, vol. 531, fol. 28, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(61353/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

LOUIS SCURI & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5312 Contern, 8, Bourgheid.
R. C. Luxembourg B 27.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 92, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(61355/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.286.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.286,

constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter en date du 20 septembre 1995, publié au Mémorial C, n° 595 du 23 novembre 1995,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 mai 1998, publié au Mémorial C, numéro 591 du 14 août 1998, page 28.344.

Ladite société a un capital social actuel de LUF 220.300.000,- (deux cent vingt millions trois cent mille francs luxembourgeois) représenté par 220.300 (deux cent vingt mille trois cents) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claudio Bacceli, employé privé, demeurant à Luxembourg. L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Pietro Feller, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les deux cent vingt mille trois cents (220.300) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Changement de la clôture de l'exercice social pour la porter au 30 juin au lieu du 31 décembre de chaque année et modification conséquente de l'article 14 des statuts (version française et anglaise) pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.»

«**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of July of each year and shall terminate on the 30th of June of the next year.»

2.- Modification de l'article 13 des statuts (version française et anglaise), pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'assemblée générale se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier lundi du mois de novembre à midi (12.00) heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Pour être valablement prises, les décisions de toutes les assemblées, tant ordinaires qu'extraordinaires, doivent réunir une majorité qualifiée d'au moins 75% (soixante-quinze pour cent) des votes exprimés.»

«**Art. 13.** The annual general meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices, on the last Monday of November at 12.00 o'clock in the morning.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

To be valid, the resolutions in all the assemblies, either ordinary or extraordinary meetings, have to be voted at a qualified majority of at least 75% (seventy-five) of the expressed votes.»

3.- Dispositions transitoires

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le premier janvier 1999, se terminera le 30 juin 1999, et conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 juin 1999, se tiendra le dernier lundi du mois de novembre 1999 à midi (12.00 heures).

4.- Suppression du capital autorisé de la société, suppression de la valeur des actions représentatives du capital et conversion de la devise de référence du capital social de la Société, actuellement le franc luxembourgeois, en Euros avec effet au 1^{er} juillet 1999, remplacement des références au franc luxembourgeois par une référence à l'Euro et adaptation des statuts en conséquence.

5.- Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 juin au lieu du 31 décembre de chaque année et décide de modifier l'article 14 des statuts (version française et anglaise), pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.»

«**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of July of each year and shall terminate on the 30th of June of the next year.»

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 13 des statuts (version française et anglaise), pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 13.** L'assemblée générale se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier lundi du mois de novembre à midi (12.00) heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Pour être valablement prises, les décisions de toutes les assemblées, tant ordinaires qu'extraordinaires, doivent réunir une majorité qualifiée d'au moins 75% (soixante-quinze pour cent) des votes exprimés.»

«**Art. 13.** The annual general meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices, on the last Monday of November at 12.00 o'clock in the morning.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

To be valid, the resolutions in all the assemblies, either ordinary or extraordinary meetings, have to be voted at a qualified majority of at least 75% (seventy-five) of the expressed votes.»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, a titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le premier janvier 1999, se terminera le 30 juin 1999, et conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 juin 1999, se tiendra le dernier lundi du mois de novembre 1999 à midi (12.00 heures).

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer purement et simplement le capital autorisé de la société, décide de supprimer la valeur nominale des 220.300 actions représentatives du capital, et décide, avec effet au 1^{er} juillet 1999, de convertir en Euros le capital social de deux cent vingt millions trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 220.300.000,-) au cours de change entre le Franc Luxembourgeois et l'Euro, tel que fixé par les autorités à la date du 31 décembre 1998, savoir: 40,3399.

Suite à cette conversion, le capital social souscrit de la société sera, avec effet au 1^{er} juillet 1999, de EUR 5.461.094,35, représenté par 220.300 actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article 5 des statuts (version française et anglaise) pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à 5.461.094,35 (cinq millions quatre cent soixante et un mille quatre-vingt-quatorze Euros virgule trente-cinq), représenté par 220.300 (deux cent vingt mille trois cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

«**Art. 5.** The subscribed capital is set at EUR 5,461,094.35 (five million four hundred and sixty-one thousand ninety-four point thirty-five Euros) represented by 220,300 (two hundred and twenty thousand three hundred) shares without nominal value.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.»

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Stoffel, C. Bacceli, P. Feller, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1999, vol. 120S, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1999.

J. Delvaux.

(61359/208/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

SOAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 68.573.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOAR S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 68.573, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 1999, publié au Mémorial, Recueil C, des Sociétés et Associations numéro 337 du 12 mai 1999 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Charles Meyer, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussignée. Ladite liste de présence, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trois mille cent (3.100) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) sont présentes ou représentées à la présente

assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de procéder à la liquidation de la société.
- 2.- Désignation de la société IN CORP., avec siège social à Alofi (Niue), en qualité de liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de prononcer la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateur:

La société IN CORP., avec siège social à Alofi, 2, Commercial Center Square (Niue).

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, le tout dans les limites déterminées par les articles 141 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Leclerc, M. Kapp, C. Meyer, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1999, vol. 121S, fol. 22, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1999.

M. Thyès-Walch.

(61360/233/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

SECURAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 26.302.

Les comptes annuels aux 30 juin 1999 et 1998 enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 septembre 1999

Conseil d'Administration

L'assemblée a décidé de nommer pour la durée d'un an Monsieur Edmond Muller, Industriel, demeurant à 17, route de Kahler, L-8378 Kleinbettingen en tant que nouvel administrateur de la société. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 1999/2000 est composé comme suit:

- Leysen André, Administrateur de sociétés, demeurant à B-2020 Antwerpen, Président,
- Francken Marc, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-2840 Rumst, Vice-Président et Administrateur-Délégué,
- Chevalier de Schaetzen van Brienens Stany, Administrateur de sociétés, demeurant à B-3840 Borgloon,
- Baronne Vlerick-Sap Cécile, Administrateur de sociétés, demeurant à B-8730 Beernem,
- Daniel Jos., Administrateur de sociétés, demeurant à B-3000 Leuven,
- Muller Edmond, Industriel, demeurant à L-8378 Kleinbettingen.
- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck.

Commissaire aux Comptes

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de la société REVILUX S.A. avec siège social à 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg pour la durée d'un an.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale a décidé d'affecter le bénéfice de LUF 61.826.583 pour l'exercice se terminant au 30 juin 1999 comme suit:

- Allocation à la réserve légale	3.091.329 LUF
- Report à nouveau	58.735.254 LUF
	<u>61.826.583 LUF</u>

F. Mangen
Administrateur

(61354/750/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

SERPLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5681 Dalheim, 12, Om Flourer.
R. C. Luxembourg B 22.110.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 21 décembre 1999, vol. 175, fol. 87, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.
(61356/000/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

S.F.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 64.029.

Constituée suivant acte reçu par M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 mars 1998, publié au Mémorial C 485 du 2 juillet 1998.

*Liste des administrateurs et commissaire en fonction**Président*

Daniel-Louis Deleau, 15, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, expert comptable.
Le mandat expirera le 1^{er} mardi de juin 2005.

Administrateurs

Michel Roqueplo, 68 avenue de Suffren, F-75015 Paris, administrateur de sociétés.
Mandat expirera le 1^{er} mardi de juin 2005.

BOLLORE PARTICIPATIONS S.A., Odet, F-29500 Ergue Gaberic.
Le mandat expirera le 1^{er} mardi de juin 2005.

Commissaire aux comptes

Jean Wengler, 47, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort, comptable.
Le mandat expirera le 1^{er} mardi de juin 2005.

Le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 94, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61357/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

STARTREK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 21.144.

En l'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois novembre.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société STARTREK S.A., une société anonyme holding, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 21 décembre 1983 par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, N° 25 du 27 janvier 1984, acte modifié par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 juin 1997, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, N° 521 du 24 septembre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur P.J.H. Hermse, qui nomme Mademoiselle L. Fatone comme secrétaire.

L'assemblée élit Monsieur R.A.A. Schaaphok comme scrutateur.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 12.000 (douze mille) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

2. Modification des versions française et anglaise de l'article 1^{er}, 2^{ème} paragraphe et de l'article 8 des statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'agenda de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, étant le 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 106, route d'Arlon à L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les versions française et anglaise de l'article 1, 2ème paragraphe et de l'article 8 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Siège Social.** Le siège social est établi à Mamer.»

«**Art. 1. Registered Office.** The Company will have its registered office at Mamer.»

«**Art. 8. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième lundi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

«**Art. 8. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other as may be specified in the notice convening the meeting on the second Monday in April of each year, at 10.00 o'clock. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P.J.H. Hermse, L. Fatone, R.A.A. Schaaphok, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1999, vol. 120S, fol. 84, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1999.

J. Delvaux.

(61366/208/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

SOCIETE CIVILE FIDUPRO S.C.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 13, rue Plaetis.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le 7 décembre,

la société BOPPEL, S.à r.l., représentée par son gérant en fonction, la Société Anonyme CANT STOP S.A. et la société CANT STOP S.A., représentée par son Administrateur-délégué en fonction, Monsieur Edouard Sauer décident par acte sous seing privé la dissolution de la société FIDUPRO S.C.

Les associés déclarent que depuis le 5 décembre, la société n'a plus d'activité et qu'elle cesse d'exister à partir de cette date.

Fait à Luxembourg, le 7 décembre 1999.

CANT STOP S.A.

BOPPEL, S.à r.l.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 63, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61361/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

SGZ-BANK INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 26B, rue des Muguets.

H. R. Luxemburg B 41.959.

Eintragungen und Löschungen von Vollmachten im Handelsregister

Streichung mit sofortiger Wirkung der B-Unterschriftsvollmacht für die S.A. von:

Herr Ralf Hammerl (s. Gewährung A-Vollmacht S.A.).

Herr Wendelin Schmitt,

Frau Margot Weber,

Herr Christian Windolph.

Eintrag mit sofortiger Wirkung der B-Vollmacht für die S.A. von:

Frau Angelika Curcuru,

Frau Nathalie Duchemann,

Herr Jean-Michel Ermold,

Frau Marion Karst,

Herr Jean-Claude Kuhlmann,

Herr Josy Lamesch,
Herr Pascal Lauer,
Frau Stefanie Rixen.

Eintrag mit sofortiger Wirkung der B-Vollmacht für die NL von:
Frau Angelika Curcuru,
Frau Margret Knauf.

Eintrag der A-Vollmacht für die S.A. von:

VR- Beschluss vom 7. Juni 1999:

Herr Roman Awischus (ab 1. Juli 1999).

VR-Beschluss vom 26. November 1999:

Herr Ralf Hammerl (ab 1. Dezember 1999),

Herr Stefan Pelger-Biesalski (ab 1. Dezember 1999).

VR-Beschluss vom 2. Dezember 1998:

Frau Fernande Schmit (ab 1. Januar 1999).

Gewährung der A-Vollmacht für die NL an:

Her Matthias Kraft,

Frau Fernande Schmit.

SGZ-BANK INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG
Quadbeck Bennis

Pour copie conforme
M^e A. Marc

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 88, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61358/253/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

**SEDILUX (LUXEMBOURG) S.A., SOCIETE D'ETUDES, DE DEVELOPPEMENTS ET
DE REALISATIONS DE PROJETS IMMOBILIERS, INDUSTRIELS ET
INFORMATIQUES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 30.524.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE D'ETUDES, DE DEVELOPPEMENTS ET DE REALISATIONS DE PROJETS IMMOBILIERS, INDUSTRIELS ET INFORMATIQUES (LUXEMBOURG) S.A., en abrégé SEDILUX (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 30.524, constituée suivant acte reçu en date du 15 mars 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, des Sociétés et Associations numéro 216 du 8 août 1989 et dont statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 72 du 13 février 1993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hanns-Claus Paquet, ingénieur diplômé, demeurant à Mondorf-les-Bains.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Hildegard Paquet-Horst, commerçante, demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Markus Paquet, employé privé, demeurant à Remich.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. Mademoiselle la présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Démission d'un administrateur et décharge.

2.- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

3.- Modification du 1^{er} alinéa de l'article 14 des statuts relatif à la signature sociale.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Hanns-Claus Paquet de ses fonctions d'administrateur, respectivement d'administrateur-délégué de la société, à compter de ce jour et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Mademoiselle Nicole Paquet, employée privée, demeurant à Nasstaeten (Allemagne), en qualité d'administrateur de la société.

La durée de son mandat est fixée à six (6) ans.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article quatorze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14. Premier alinéa.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à l'un de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

A l'instant même s'est réuni le conseil d'administration des membres présents ou représentés.

Le conseil d'administration décide de déléguer la gestion journalière de la société à Madame Hildegard Paquet-Horst, prénommée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous, notaire, le présent procès-verbal.

Signé: H.C. Paquet, H. Paquet-Horst, M. Paquet, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1999, vol. 121S, fol. 22, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1999.

M. Thyes-Walch.

(61362/233/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

SEDILUX (LUXEMBOURG) S.A., SOCIETE D'ETUDES, DE DEVELOPPEMENTS ET DE REALISATIONS DE PROJETS IMMOBILIERS, INDUSTRIELS ET INFORMATIQUES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 30.524.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

(61363/233/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

STAMINET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich.

R. C. Luxembourg B 24.101.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 21 décembre 1999, vol. 175, fol. 87, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

(61365/000/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

STELCO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.524.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1999, vol. 531, fol. 6, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Signature.

(61368/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

STELCO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.524.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1999, vol. 531, fol. 6, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Signature.

(61367/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

STELCO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.524.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 1999

Les mandats des administrateurs et celui du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour la durée d'un an. Luxembourg, le 22 octobre 1999. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1999, vol. 530, fol. 9, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61369/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

STELCO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.524.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 novembre 1999

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de poursuivre l'activité de la société malgré les pertes subies excédant 50% du capital.

Luxembourg, le 26 novembre 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1999, vol. 531, fol. 6, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(61370/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

SOCIETE GENERALE PATRIMONIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.
R. C. Luxembourg B 60.134.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration que Monsieur Roberto Ferdinando Franchina, commerçant, demeurant en Italie, viale N. Betteli, n° 28, Dalmine, est coopté administrateur avec effet immédiat.

La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Depuis le 1^{er} septembre 1999, le siège social de la société a été transféré à L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 87, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61364/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

TEAM VENTURE CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.641.

Les bilans aux 31 décembre 1992, 31 décembre 1993 et 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 1999, vol. 531, fol. 62, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

TEAM VENTURE CAPITAL HOLDING S.A.
Signatures

(61372/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

SUNINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 44.456.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Sont nommés administrateurs:

- Madame Thérèse Schmitter, administrateur de sociétés, CH-9470 Buchs;
- Monsieur Rolf Schmid, administrateur de sociétés, FL-9494 Schaan.

En remplacement de Monsieur Kurt Kindle et Monsieur Ulrich Siegfried, démissionnaires, dont ils achèveront les mandats en cours.

Luxembourg, le 17 décembre 1999.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 96, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61371/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

TEMPETE S.A., Société Anonyme (en liquidation).
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 33.209.

DISSOLUTION

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 1999,
tenue au siège de la société*

L'assemblée a approuvé le rapport de Maurizio Manfredi, commissaire à la liquidation ainsi que les comptes de liquidation.

L'assemblée a donné décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

L'assemblée a prononcée la clôture de la liquidation et a constaté que la Société Anonyme TEMPETE S.A. a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq années à partir d'aujourd'hui à son ancien siège social, à savoir le 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour publication et réquisition
TEMPETE S.A.
Signature
Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(61373/751/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

TOITURE DA SILVA ET REBELO, S.à r.l.,
(anc. ENTREPRISE DE TOITURE DA SILVA & CIE), Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-7780 Bissen, 12, route de Mersch.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Antonio Leite da Silva, charpentier, demeurant à L-7780 Bissen, 12A, route de Mersch.
- 2.- Monsieur Sergio Rebelo, couvreur, demeurant à Mersch, 17, rue W. Thinnès.

Lesquels comparants déclarent être, suite à des cessions de parts sociales sous seing privé, les seuls associés de la société à responsabilité limitée ENTREPRISE DE TOITURE DA SILVA & CIE, avec siège social à Bissen, constituée sous la dénomination de ENTREPRISE DE TOITURE DA SILVA-HUMBERT, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 106 du 18 février 1998.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 646 du 11 septembre 1998.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite aux cessions de parts sociales sous seing privé, les parts sociales sont maintenant tenues comme suit:

1.- Monsieur Antonio Leite da Silva, charpentier, demeurant à L-7780 Bissen, 12A, route de Mersch	..	375 parts
2.- Monsieur Sergio Rebelo, couvreur, demeurant à Mersch, 17, rue W. Thinnès	375 parts
Total:	750 parts

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société de ENTREPRISE DE TOITURE DA SILVA & CIE en TOITURE DA SILVA ET REBELO, S.à r.l.

L'article trois des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de TOITURE DA SILVA ET REBELO, S.à r.l.»

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent vingt-deux francs luxembourgeois (322,- LUF), pour le porter de son montant actuel de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (750.000,- LUF) à sept cent cinquante mille trois cent vingt-deux francs luxembourgeois (750.322,- LUF).

Le montant de trois cent vingt-deux francs luxembourgeois (322,- LUF) se fait par apport en espèces par les associés dans les proportions respectives.

Il a été justifié au notaire instrumentaire que ce montant a été mis à la libre disposition de la société.

Quatrième résolution

Les associés décident de convertir la devise du capital de la société de francs luxembourgeois en Euros au cours de 40,3399 LUF pour 1,- EUR, de façon à ce que le capital social s'établisse à dix-huit mille six cents Euros (18.600,- EUR), représenté par cent quatre-vingt-six (186) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

A la suite de cette augmentation de capital, les associés décident de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est de dix-huit mille six cents Euros (18.600,- EUR), divisé en cent quatre-vingt-six (186) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont tenues comme suit:

1.- Monsieur Antonio Leite da Silva, charpentier, demeurant à L-7780 Bissen, 12, route de Mersch	93 parts
2.- Monsieur Sergio Rebelo, couvreur, demeurant à Mersch, 17, rue VV. Thinnes	93 parts
Total:	186 parts

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite du présent acte s'élève à environ vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Leite Da Silva, S. Rebelo, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 30 novembre 1999, vol. 411, fol. 89, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 décembre 1999.

E. Schroeder.

(61379/228/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

**TOITURE DA SILVA ET REBELO, S.à r.l.,
(anc. ENTREPRISE DE TOITURE DA SILVA & CIE), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7780 Bissen, 12, route de Mersch.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 décembre 1999.

E. Schroeder.

(61380/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

URANIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.879.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 93, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 16 décembre 1996 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(61389/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

TEGUISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 9.744.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1999, vol. 531, fol. 62, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Signature.

(61374/268/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

T.E.K. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 239, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.030.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1999, vol. 531, fol. 28, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Signature.

(61375/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

THE SWATCH GROUP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 29, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 48.081.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, am sechszwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar M^e Edmond Schroeder, mit Amtswohnsitz in Mersch.

Fand die außerordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft THE SWATCH GROUP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. (in der Folge die «Gesellschaft»), mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht zu Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 48.081 statt.

Die Gesellschaft wurde am 29 Juli 1994 von dem unterzeichneten Notar gegründet und die Gründungsakte wurde im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations vom 9. August 1994 veröffentlicht. Die Satzung der Gesellschaft wurde am 24. Juni 1998 zuletzt abgeändert und diese Abänderung wurde am 26. Oktober 1998 veröffentlicht.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Thomas Dürr, Jurist, wohnhaft in Sandweiler, welcher Herrn Patrick Reuter, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung ernennt zum Stimmenzähler Frau Katia Panichi, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste ist von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmenzähler und dem Notar unterzeichnet worden.

II) Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten, von den Komparenten und von dem Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mitformalisiert zu werden.

III) Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Aktionäre oder deren Bevollmächtigten vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtmäßig zusammengetreten.

IV) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

1.- Erhöhung des Aktienkapitals der Gesellschaft von siebenhundertsiebzig Millionen Schweizer Franken (770.000.000,- CHF) auf tausend Millionen Schweizer Franken (1.000.000.000,- CHF) durch die Ausgabe von zweihundertdreißigtausend (230.000) neuen Namensaktien mit einem Nominalwert von je tausend Schweizer Franken (1.000,- CHF) pro Aktie; sowie die Zeichnung der zweihundertdreißigtausend (230.000) neuen Aktien durch die THE SWATCH GROUP A.G. und die TECHNOCORP HOLDING S.A.

2.- Änderung des Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft.

3.- Zuwahl von Herrn Thomas Dürr in den Verwaltungsrat der Gesellschaft.

4.- Erteilung der Ermächtigung an den Verwaltungsrat Herrn Thomas Dürr als Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen.

Nach Beratung fast die Versammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Es wurde beschlossen das Aktienkapital der Gesellschaft von siebenhundertsiebzig Millionen Schweizer Franken (770.000.000,- CHF) auf tausend Millionen Schweizer Franken (1.000.000.000,- CHF) zu erhöhen, durch die Ausgabe von zweihundertdreißigtausend (230.000) neuen Namensaktien mit einem Nominalwert von je tausend Schweizer Franken (1.000,- CHF) pro Aktie.

Es erschien alsdann:

1) THE SWATCH GROUP A.G. (in der Folge SWATCH A.G.), eine Gesellschaft schweizerischen Rechts mit Sitz in CH-2500 Biel, Seedorstadt 6, vertreten durch Herrn Thomas Dürr, Jurist, wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 22. November 1999, welche dieser Akte beigegeben bleibt. Die SWATCH A.G. erklärte dann dem unterzeichneten Notar hundertvierundachtzigtausend (184.000) neue Aktien zu zeichnen und brachte als

Gegenleistung eine Forderung gegenüber der Gesellschaft in der Form einer Geldmarktanlage von hundertvierundachtzig Millionen (184.000.000,-) Schweizer Franken.

Gemäß den gesetzlichen Bestimmungen unterliegt diese Sacheinlage der Begutachtung durch einen anerkannten Wirtschaftsprüfer, in diesem Fall PricewaterhouseCoopers, mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, deren Gutachten vom 26. November 1999 gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt, und in bezug auf gegenwärtige Gründung wie folgt schlußfolgert:

«Conformément à l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de CHF 184.000.000,-, déterminée sur base des modes d'évaluation décrits ci-avant, attribuée à la créance de CHF 184.000.000,- apportée par THE SWATCH GROUP A.G., qui est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 184.000 actions de THE SWATCH GROUP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., à émettre en contrepartie.

Ce rapport, préparé uniquement pour les besoins de l'apport autre qu'en numéraire à constater lors de l'augmentation de capital du 26 novembre 1999 de THE SWATCH GROUP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., ne peut être utilisé à d'autres fins.»

2) die TECHNOCORP HOLDING S.A. (in der Folge TECHNOCORP), eine Gesellschaft schweizerischen Rechts mit Sitz in CH-2400 Le Locle, 57, rue Girardet, vertreten durch Herrn Thomas Dürr, Jurist, wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 22. November 1999, welche dieser Akte beigelegt bleibt. Die TECHNOCORP erklärte dann dem unterzeichneten Notar sechshundvierzigtausend (46.000) neue Aktien zu zeichnen und zahlt als Gegenleistung die Summe von sechshundvierzig Millionen (46.000.000,-) Schweizer Franken.

Der unterzeichnete Notar bestätigt ausdrücklich, daß der Betrag von sechshundvierzig Millionen Schweizer Franken (46.000.000,- CHF) zur freien Verfügung der Gesellschaft steht.

Zweiter Beschluss

Die Aktionäre beschließen den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung betreffend das Kapital abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Das Aktienkapital beträgt tausend Millionen Schweizer Franken (1.000.000.000,- CHF) und ist in eine Million (1.000.000) Namensaktien mit einem Nominalwert von je tausend Schweizer Franken (1.000,-CHF) eingeteilt.»

Dritter Beschluss

Die Aktionäre beschließen die Zuwahl von Herrn Thomas Dürr in dem Verwaltungsrat der Gesellschaft.

Vierter Beschluss

Die Aktionäre beschließen den Verwaltungsrat zu ermächtigen Herrn Thomas Dürr als Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Die Kosten die der Gesellschaft aus Anlaß des Gegenwärtigen entstehen, werden auf ungefähr achtundfünfzig Millionen dreihunderttausend Luxemburger Franken (58.300.000,- LUF)

Abschätzung der Kapitalerhöhung

Zum Zwecke der Erhebung der Einregistrierungsgebühren wird die Kapitalerhöhung abgeschätzt auf fünf Milliarden siebenhundertneunzig Millionen vierhundertachtzigtausend Luxemburger Franken (5.790.480.000,- LUF).

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: T. Dürr, P. Reuter, K. Panichi, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 3 décembre 1999, vol. 411, fol. 97, case 6. – Reçu 57.904.800 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 7. Dezember 1999.

E. Schroeder.

(61377/228/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

THE SWATCH GROUP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.081.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 décembre 1999.

E. Schroeder.

(61378/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1999.